

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 26 janvier 2026 à 10 heures, au Conservatoire de Manosque, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 15 décembre 2025, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1^{ère} Vice-présidente du syndicat mixte,
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Madame Anaïs GLADIEUX, Directrice des affaires culturelles de Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Roland RUZAFI, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental ;
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA ;

Assistaient également à la séance :

Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire ;
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire ;

Etaient excusés :

Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental ;
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains ;
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable ;

Délibération n° D-2026-03 (26/01)

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 relative à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux budgets principaux de toutes les collectivités et leurs établissements publics.

Exposé des motifs –

La Présidente présente les éléments des orientations budgétaires pour l'année 2026 retracés dans le document joint en annexe.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**, après en avoir débattu, du rapport ci-annexé, relatif au débat d'orientation budgétaire 2026 du syndicat mixte du conservatoire.

Pour	5
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 26 janvier 2026

La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.



La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Préambule

Le budget de fonctionnement 2025 réalisé est de 2 389 665.75 euros.

Il avait été budgétisé pour 2 466 819.06 euros, donc on peut constater une baisse de 77 153.31€ qui correspond principalement à une diminution de la masse salariale :

- Non remplacement des arrêts maladie,
- Mutation et démission de certains agents qui ont engendré :
 - o 2 mois d'interruption de cours avant les nouveaux recrutements,
 - o Recrutement sur grade inférieur
- Interruption de certaines disciplines (danse jazz, musique du monde)
- Appels à candidatures infructueux pour le basson, les percussions...

BP 2026 : Dépenses de fonctionnement

Les efforts de rigueur dans la gestion du Conservatoire et le maintien d'un service public de qualité constituent les objectifs principaux des orientations 2026.

Le principe de l'équité territoriale est toujours au cœur du projet.

Pour maintenir une saison artistique 2026 permettant un rayonnement du conservatoire dans tout le département, le montant budgétisé s'élève à 30 000€.

- **Chapitre 011 – les charges à caractère général**

La prévision budgétaire de ce chapitre augmente légèrement pour 2026 de 11 662.85€ par rapport aux dépenses réelles de 2025 :

Exemple :

- Le parc instrumental du conservatoire a besoin d'entretien et de réparation, un plan de révision sera fait pour étaler ces dépenses sur 1 ou 2 ans : + 2 200€
- Des formations pour se mettre en conformité doivent être faites en 2026 : + 3 500€
 - o sécurité incendie pour les exercices d'évacuation et manipulation des extincteurs,
 - o sauveteur secouriste au travail formation initiale (2019 et 2023) et de recyclages,
- Lorsque des professeurs partent en retraite, nous avons souvent de grandes difficultés à trouver des remplaçants. Dans l'attente de recrutements de jeunes professeurs nous employons donc des retraités anciens professeurs ou anciens intermittents du spectacle (facture ou en contrat indemnitaire donc imputation au 011) : + 19 500€
- Jurys d'examen : + 1200€
- La reprise des fluides, eau, entretien des locaux par les 3 financeurs : - 30 820€

- **Chapitre 012 – les charges de personnel**

La prévision budgétaire de ce chapitre augmente pour 2026 de 52 092.02€ par rapport aux dépenses réelles de 2025 :

- Pour rappel, depuis 2025, environ 28 000€ de charges patronales supplémentaires sont générées par l'augmentation annuelle de 3 % de la CNRACL, et ce, jusqu'en 2028,
- Participation obligatoire à la protection santé mise en place au 1er janvier 2026,
- Incidence des changements d'échelons annuels...

- Des besoins supplémentaires en personnel, exemple :
 - o L'équipe d'accueil avait été considérablement réduite, mais pour raison de sécurité nous avons été obligés de créer un emploi permanent à temps non complet pour les fermetures à Manosque et Digne jusqu'à 20 heures le soir.
 - o À la suite de la suppression du poste à temps complet de la directrice administrative partie à la retraite au 01/09/2024, et au vu de la charge de travail qui a dû être répartie entre la nouvelle directrice générale et la nouvelle directrice administrative et financières :
 - Un emploi permanent à temps non complet de 15/35ème vient compléter l'équipe des ressources humaines,
 - Virginie KAEPPÉLIN depuis la rentrée de septembre 2025 exerce les fonctions de coordinatrice pédagogique.

BP 2026 : Recettes de fonctionnement

1. *Engagement financier de l'Etat au niveau du fonctionnement*

L'engagement financier de l'Etat depuis quelques années est conditionné au soutien apporté à des projets artistiques ciblés (chant choral, partenariat avec l'Education nationale, diffusion artistique).

La participation de l'Etat était de 90 000 € pour 2025, le CRD a demandé **100 000€** pour 2026 compte tenu des efforts importants de l'équipe pédagogique de tout à la fois maintenir un haut niveau d'enseignement spécialisé, renouveler les pratiques pédagogiques afin d'accueillir un public diversifié mais aussi prendre sa part dans les dispositifs d'Education artistique et culturelle dans les établissements scolaires.

2. *Répartition des participations des trois financeurs*

L'application du nouveau pacte de financement du Conservatoire a permis la prise en charge, au fil de l'année 2025, des charges de fluide, de l'eau et de l'entretien des bâtiments (nettoyage et fournitures) par les deux agglomérations.

Ce pacte a permis de fixer, pour les exercices 2025 à 2027, les modalités de calcul des contributions financières, qui s'élèvent à un montant global de **1 900 000€**.

3. *Résultat cumulé de fonctionnement*

Grâce à une vigilance accrue des dépenses tout au long de l'année 2025, un excédent de fonctionnement est constaté de **82 492.59€**.

Ce résultat positif est repris afin d'équilibrer le budget prévisionnel 2026.

Ce résultat provient principalement d'une diminution de la masse salariale tout au long de l'année 2025, comme expliqué dans le préambule.

4. Droits d'inscriptions

Pour la rentrée 2026, la grille tarifaire devra être modifiée sur les points suivants :

Tarif de la discipline supplémentaire : tarif unique pour tous

Simplification des tranches de revenus,

Tarif dégressif à partir de la troisième personne du foyer

Tarif spécifique pour les adultes « grands amateurs » qui participent à des ateliers collectifs mensuels ou bimensuels.

On budgétise pour 2026 la somme de **305 000€**.

BP 2026 : Les dépenses et recettes d'investissement

Pour 2026, la section d'investissement est estimée à 109 658.08 €.

En ce qui concerne les recettes :

Le parc instrumental du conservatoire a besoin régulière de renouvellement.

Nous avons la possibilité de demander une subvention auprès de la Région pour l'achat de nos instruments de musique. La subvention est à hauteur de 60% des achats H.T.

Un dossier au titre du dispositif INSTRUMENTARIUM pour l'année 2025 avait été déposé auprès du Conseil régional, pour la somme H.T. de 11 782.63€. L'accord ayant été reçu au mois d'octobre 2025, les achats ont pu être réalisés fin 2025 et se termineront début 2026.

Le remboursement de 60% des 11 782.63€ d'achats H.T. interviendront donc en 2026 pour un montant de 7070€.

Un nouveau dossier sera déposé en 2027 si des achats d'instruments sont nécessaires.

Autres recettes :

- Résultat d'excédent cumulé enregistré au 31 décembre 2025 : 61 363.25 euros.
- FCTVA pour les achats de 2025 : recettes non inscrites
- Dotation aux amortissements des biens : 48 294.83€